

RAPPORT N° 05/5-02
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE DE GESTION 2004
BUDGET PRINCIPAL

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte de Gestion du Budget principal produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2004.

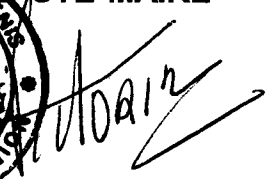
Ce document laisse apparaître un excédent de clôture de 12 614 265,62 euros :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| - pour la Section de Fonctionnement | + 26 547 172,07 euros, |
| - pour la Section d'Investissement | - 13 932 906,45 euros. |

L'excédent de clôture est identique à celui de Compte Administratif 2004.

Je vous demande donc de vous prononcer sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

NB Le Compte de Gestion du Budget principal est consultable auprès de la Direction de la Comptabilité / Hôtel de Ville / ascenseur est / 1er étage aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

DELIBERATION N° 05/5-02
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

COMPTE DE GESTION 2004
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-02 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal relatif au Budget principal de l'exercice 2004 (confer en annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUIL. 2005

DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA